



# CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

## **Consultation publique**

Projets de règlements P-16-037 et P-04-047-173

### **Règlements autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque Ouest**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 18 avril 2016, le projet de règlement P-16-037 intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080 boulevard René-Lévesque » ainsi que le projet de règlement P-04-047-173 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

#### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

#### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-16-037 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), au Règlement sur l'occupation du bâtiment situé au 2080, boulevard René-Lévesque Ouest (96-222) et au Règlement sur l'occupation du bâtiment portant le numéro 1980, boulevard René-Lévesque Ouest (01-200), notamment en ce qui a trait aux usages, hauteurs, volumétrie, implantation et occupation des espaces extérieurs. Le règlement comprend aussi des critères d'aménagement et d'architecture. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

#### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-173 prévoit notamment des modifications aux cartes d'affectation du sol et de hauteurs.

## **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca).

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 12 mai 2016

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 1414

19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 7 juin 2016 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 2 juin 2016.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510.

Montréal, le 25 avril 2016

Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon